

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_59
id. 5135

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BESIERS (pouvoir à M. BEQ), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BERTELLI), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PLATEAU SPORTIF COLLÈGE DE VERDUN-SUR-GARONNE PLAN DE FINANCEMENT

A l'occasion de l'Assemblée départementale du 3 avril 2019, une autorisation de programme d'un montant de 400 000 € a été votée au budget primitif 2019 pour la construction du plateau sportif du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne (plan en annexe 1).

Une nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 40 000 € est proposée au budget primitif 2020, pour l'acquisition des équipements sportifs, conformément au programme établi avec l'Inspection académique (plan de principe en annexe 2).

Les travaux commenceront au mois de mai 2020 et dureront jusqu'à fin juin 2020. Les équipements sportifs seront installés à l'été 2020.

L'État est susceptible de co-financer la réalisation des travaux et l'acquisition des équipements au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID).

Un dossier de demande de subvention va être déposé à la Préfecture de Tarn-et-Garonne, sollicitant une aide à hauteur de 30 % du montant total du projet hors taxe.

Il convient de modifier le plan de financement de cette opération, pour intégrer la recette attendue de la DSID, selon la décomposition suivante :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Travaux de VRD	400 000 €	DSID :	110 000 €
Acquisition d'équipements	40 000 €	Fonds propres Département de Tarn-et-Garonne	330 000 €
Total :	440 000 €	Total :	440 000 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 3 avril 2019 relative à l'autorisation de programme pour la construction du plateau sportif du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne dans le cadre du budget primitif 2019,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le nouveau plan de financement du projet de construction du plateau sportif du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, intégrant le cofinancement de l'État via la dotation de soutien à l'investissement des Départements, soit :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Travaux de VRD	400 000 €	DSID :	110 000 €
Acquisition d'équipements	40 000 €	Fonds propres Département de Tarn-et-Garonne	330 000 €
Total :	440 000 €	Total :	440 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC